

## Compte rendu des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2022

M. Thomas Neufing, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre l'Assemblée générale annuelle.

Conformément à l'article 18 des Statuts, le quorum statutaire de 40 membres est atteint et l'Assemblée générale 2022 peut se tenir. M. Thomas Neufing présente les membres du Conseil d'administration ainsi que le représentant de l'organe de contrôle, PricewaterhouseCoopers SA (ci-après PwC), M. Tarek Bouchama.

M. Thomas Neufing demande à la Secrétaire du Conseil d'Administration, Mme Prisca Chaoui, de lire l'ordre du jour.

### 1. Election du Président de l'Assemblée Générale ordinaire

M. Neufing propose à l'assemblée la nomination de M. René Vargas en tant que Président de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Vargas demande à l'assemblée comment elle souhaite adopter les décisions. Un membre propose de les adopter par consensus. En cas d'opposition il serait ensuite procédé à une votation. Cette proposition est approuvée par l'assemblée.

### 2. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2021

M. Neufing informe les membres que, durant l'année 2021, le GPAFI et La Mutuelle ont poursuivi leur rapprochement puisque l'équipe du GPAFI a déménagé dans les bureaux de La Mutuelle. De plus en plus d'employés travaillent désormais pour les deux entités, et un nouveau collaborateur a été recruté pour renforcer les deux équipes. Ce regroupement permet, notamment, de diversifier les compétences des employés ainsi que leur travail et de réduire certains coûts. Subsiste encore la réunification des systèmes d'information, actuellement séparés, sur lesquels l'AMFI travaille. Ce changement prend plus de temps que prévu, notamment en raison de la différence des deux infrastructures actuelles. Il est donc fondamental de ne pas faire d'erreur quant à la direction à prendre pour ne pas impacter tous les utilisateurs. Les équipes informatiques d'ICTS et d'ICC collaborent avec l'AMFI pour déterminer la méthode à suivre. M. Neufing rappelle que le changement de système informatique permettra de répondre à toutes les recommandations faites par les auditeurs externes, PwC.

M. Neufing souligne que les revenus du Fonds en CHF sont en baisse de 9% par rapport à 2020, mais que grâce à une gestion serrée des charges celles-ci ont diminué de 3%. Le Conseil d'administration souhaite néanmoins proposer la même rémunération qu'en 2020, soit un taux d'intérêt de 0.10% plus un bonus de 1.25%, en prélevant le déficit engendré du Fonds de réserve extraordinaire en CHF. Les revenus et les charges du Fonds en USD sont en baisse, respectivement de 21% et 25% par rapport à 2020, et le résultat de l'exercice décline de 6% par rapport à 2020.

M. Neufing souhaite remercier tous les membres qui ont répondu à la demande faite par les auditeurs externes de vérifier le solde de leur(s) compte(s) au 31 décembre 2021, le taux de réponse s'élevant à 84 %. Il rappelle l'importance de consulter ses comptes au minimum une fois par année pour s'assurer de leur concordance et de permettre de tester l'absence de fraude au sein de La Mutuelle.

En ce qui concerne le GPAFI, les revenus et les charges sont en baisse respectivement de 9 % et 2% par rapport à 2020, année qui, rappelons-le, avait vu l'enregistrement d'une participation aux excédents sur les contrats d'assurance. L'excellente nouvelle enregistrée concerne le prolongement du contrat de l'assurance complémentaire des soins de santé pour une durée de 3 ans et ce sans augmentation de primes, avec une option pour deux années de plus aux mêmes conditions si la sinistralité n'évolue pas défavorablement. Sachant que les primes n'ont pas bougé depuis plusieurs années, ce renouvellement contractuel, aux mêmes conditions, peut être qualifié d'exceptionnel.

Les Fonds de réserves ordinaires des deux entités étant supérieurs à 12 % du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration a estimé qu'une partie pourrait être redistribuée aux membres. Le changement du système informatique nécessitera, cependant, un prélèvement important des réserves compte tenu de l'importance de l'investissement qui, soulignons-le, améliorera aussi le service aux membres. De plus, dans un environnement de

faible rémunération des investissements et de baisse des revenus, il est primordial de rester prudent, mais le Conseil d'administration est favorable à une redistribution progressive, comme ce serait déjà le cas cette année déjà si la proposition de rémunération du compte de dépôts en CHF est acceptée, et abordera cette thématique, très complexe, lors d'une prochaine retraite.

Concernant les prêts octroyés aux membres, M. Neufing fait état d'une hausse de 14.48% des prêts au logement et d'une stabilité pour les prêts ordinaires. Cependant, les prêts en cours en fin d'exercice ont baissé de 7% en raison d'une hausse des remboursements anticipés (137%) certainement liés à l'explosion de l'épargne durant la pandémie. Durant l'année les Membres du Comité des crédits ont malheureusement dû exclure un membre de La Mutuelle qui n'avait que partiellement déclaré ses dettes extérieures lors de la soumission d'une demande de prêt, et un autre membre, qui a été mis en invalidité durant l'année, a vu le solde de son prêt ne pas être couvert par l'assurance décès/invalidité à la suite d'une fausse déclaration, relative aux jours de congé maladie pris, lors de la soumission d'une demande de prêt.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport du Conseil d'administration est approuvé par l'assemblée par consensus.

### 3. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

M. Dobrogowski informe que, d'un point de vue valorisation des investissements, l'année 2021 aura été stable par rapport à 2020. Mais cette constatation rapide cache la difficulté d'investir les avoirs des membres. Il rappelle, tout d'abord, que l'objectif principal de La Mutuelle est la préservation du capital et la minimisation du risque. C'est pour cette raison qu'elle n'investit pas dans des actions. Sachant que, théoriquement, les investissements les moins risqués sont les dépôts auprès des banques, force est de constater que la performance de ces derniers durant l'année a été de -0.75%, et celle des actions suisses, investissement plus risqué, de 20% (indice SMI). Le problème des actions est lié à leur volatilité qui peut affecter significativement les résultats de l'année en cas de chute boursière et engendrer un exercice déficitaire si des pertes devaient être enregistrées. C'est pour cette raison que La Mutuelle évite ce véhicule de placement, mais les faibles opportunités d'investissement et des taux de rendement actuels complexifient la tâche.

La pandémie de Covid et l'arrêt de l'activité, qui ont été enregistrés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020, ont créé des goulets d'étranglement dans certaines chaînes d'approvisionnement dont une des conséquences est une décorrélation significative entre l'offre et la demande qui se fait ressentir directement sur le budget des ménages. Cette hausse des prix impacte aussi les taux d'intérêt, dont une des composantes est l'inflation, et c'est pour cette raison que certains pays, comme les Etats-Unis, annoncent vouloir augmenter leur taux d'intérêt. Cette situation a un effet positif puisqu'il sera possible d'investir les avoirs à des conditions plus avantageuses, mais également négatif car la valorisation des obligations baisse en cas de hausse des taux. Néanmoins, pour ce qui est des portefeuilles obligataires gérés par La Mutuelle, sachant que les obligations sont conservées jusqu'à leur échéance l'impact se fera sentir sur la valorisation annuelle, avec l'enregistrement d'un gain ou d'une perte latente. C'est ce que nous avons pu constater en 2021 lors de l'évaluation des mandats de gestion puisque le gain latent enregistré en 2020 s'est réduit considérablement. Les Membres du Comité d'investissement s'attendent donc à ce que la valorisation des investissements à la fin de l'année 2022 génère des dotations aux provisions, augmentant ainsi les charges et impactant négativement le résultat.

Les intérêts négatifs affectent considérablement le résultat de l'exercice 2021 pour La Mutuelle puisqu'ils sont en hausse de 26% par rapport à 2020. Les prévisions budgétaires pour l'année 2022 font état d'une charge estimée en hausse de 28% par rapport à 2021. La discussion relative à la répercussion des intérêts négatifs sur les comptes des membres qui présentent des avoirs nets significatifs est donc importante et prend tout son sens à la lecture de ces estimations.

La hausse des taux d'intérêt a permis, à la fin de l'année 2021, d'investir une partie de la trésorerie en CHF de La Mutuelle et du GPAFI dans des obligations et titres permettant l'obtention d'un rendement net proche de 0% et supérieur aux intérêts négatifs (-0.75%). Mais il est important de réaliser que, pour les avoirs de La Mutuelle, le réinvestissement des obligations venues à échéance va impacter les résultats. En tenant compte des prochains remboursements obligatoires, dont CHF 14 millions en 2022, il est indéniable que les revenus vont continuer à baisser durant ces prochaines années alors que les charges devraient augmenter (changement informatique, intérêts

négatifs), d'où l'importance de la présence des réserves qui servent de coussin de sécurité. De plus, il faut garder à l'esprit que, depuis plusieurs années, les marchés financiers affichent des performances exceptionnelles, et qu'une correction devrait se produire dans un avenir plus ou moins proche et impacterait La Mutuelle comme cela a été le cas lors de la crise des subprimes.

Durant l'année 2021 les Membres du Comité d'investissement ont également commencé à revoir la politique d'investissement afin de réviser et modifier, si besoin, la stratégie adoptée jusqu'alors, l'objectif restant la minimisation du risque. Cette révision se poursuivra en 2022.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport du Comité d'investissement est approuvé par l'assemblée par consensus.

#### 4. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2021

M. Bouchama présente le rapport de l'Organe de contrôle sur les comptes annuels de l'AMFI. Il rappelle que l'audit des états financiers de l'AMFI a été effectué en conformité avec les normes internationales d'audit et que, selon l'appréciation des auditeurs, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux statuts et donne une image fidèle du patrimoine de la situation financière et des résultats conformément aux normes publiques comptables internationales.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le rapport de l'Organe de contrôle est approuvé par l'assemblée par consensus.

#### 5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions, ce qui n'est pas le cas. Les états financiers 2021 sont approuvés par l'assemblée par consensus.

#### 6. Approbation de la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2021 du Fonds en CHF de La Mutuelle

M. Dobrogowski rappelle que le Conseil d'administration recommande la distribution d'un taux d'intérêt sur le compte dépôt en CHF de 0.10% net accompagné d'un bonus de 1.25% net, soit un total de 1.35%. Le bonus génère un déficit de l'exercice 2021, mais grâce aux réserves importantes La Mutuelle peut se le permettre. Il permet aussi de maintenir une stabilité en termes de rendement par rapport aux années précédentes, même si l'environnement est difficile pour les investissements.

Un membre demande si le bonus est prélevé de la réserve ordinaire ou extraordinaire et de La Mutuelle ou du GPAFI ?

M. Dobrogowski répond que le bonus provient de la réserve extraordinaire du Fonds en CHF de La Mutuelle.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas. La proposition de distribution de l'excédent de recettes est approuvée par l'assemblée par consensus.

#### 7. Election de trois administrateurs, fonctionnaires de et/ou administrés par l'Office des Nations Unies à Genève

Mme Fleury rappelle que selon l'article 34 du règlement interne lors du renouvellement des mandats des administrateurs de l'AMFI, les fonctionnaires de et/ou administrés par l'Office des Nations Unies à Genève qui souhaitent pourvoir à l'un des trois postes vacants doivent envoyer leur candidature au minimum 7 jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, accompagné du soutien au minimum de 25 membres de l'AMFI, d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation faute de quoi la candidature ne pourra pas être considérée. Dans le cas où un administrateur souhaite se représenter ce dernier peut simplement exprimer son souhait de pouvoir poursuivre son mandat et doit dans la mesure du possible être présent à l'assemblée générale ordinaire. Le délai pour respecter le minimum des 7 jours ouvrables était le 10 juin 2022, et seules les candidatures des membres sortants, à savoir celle de Mme Myriam Foucher, de M. Hugues Noubissie et de M. Benjamin Hauser, ont été reçues.

M. Vargas demande à l'assemblée si elle a des questions à poser aux candidats, ce qui n'est pas le cas. Les administrateurs sortants sont reconduits dans leurs fonctions par consensus. Le Conseil d'administration est donc composé de la façon suivante :

Président : Thomas Neufing

Vice-président : Giovanni Pizzini

Trésorier : Adam Dobrogowski  
Trésorier-adjoint : Benjamin Hauser  
Secrétaire : Prisca Chaoui  
Membres : Myriam Foucher  
Hugues Noubissie

#### 8. Compte-rendu sur l'activité de l'AMFI à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022

Mme Fleury clarifie, tout d'abord, un point concernant la question qui a été posée précédemment sur les réserves du GPAFI et de La Mutuelle en précisant qu'elles sont complètement séparées, point qui avait été mentionné au moment du vote sur l'intégration du GPAFI au sein de La Mutuelle.

En ce qui concerne la situation à ce jour, le GPAFI affiche une stabilité continue de sa croissance et des rendements des assurances ce qui permet, notamment, de pouvoir prolonger le contrat de l'assurance complémentaire des soins de santé aux mêmes conditions pour une durée supplémentaire de 3 ans, avec une option pour deux années supplémentaires sans changement de primes. Le seul changement notable est lié au prélèvement d'intérêts négatifs sur les avoirs déposés auprès des banques. Pour minimiser cette charge et améliorer la rentabilité des avoirs déposés des investissements obligataires ont été effectués.

Concernant La Mutuelle, Mme Fleury souligne que les prêts octroyés aux membres sont en hausse, mais que d'un point de vue de la gestion des avoirs, comme l'ont dit précédemment MM. Hauser et M. Dobrogowski, la hausse des taux qui résulte de celle de l'inflation impacte négativement les investissements, mais le fait de garder les obligations jusqu'à leur échéance va permettre de réduire, à terme, les effets. La Mutuelle a cependant les réserves nécessaires pour faire face à de possibles pertes annuelles latentes.

Concernant la mobilité, Mme Fleury informe que la demande est plus faible malgré les prix réduits proposés par La Mutuelle. Il est évident que le télétravail n'incite pas les collègues à acheter un abonnement annuel, mais il se peut que la hausse des prix du carburant change les habitudes. Mme Fleury rappelle aussi que c'est actuellement la pleine période de l'opération « A vélo au boulot » qui se termine à la fin du mois de juin 2022, que La Mutuelle sponsorise depuis de nombreuses années.

Un membre demande quel est le taux d'intérêt du prêt au logement. Mme Fleury répond qu'il est de 3.50%, englobe une assurance décès/invalidité et qu'il est dégressif car calculé mensuellement sur le capital restant dû et non pas sur le capital emprunté. Ce qui veut dire que le taux net réellement payé par l'emprunteur est inférieur à 3.50 % et se situe proche de 2 %.

Un autre membre se réfère au rapport annuel et à l'impact que pourrait avoir une nouvelle crise financière sur La Mutuelle. Il souhaiterait connaître la position du trésorier, des membres du Comité, de PwC, sur la bonne manière d'investir vis-à-vis de cette possible correction dans un avenir plus ou moins proche. Doit-on s'y attendre en 2022 par exemple ?

M. Dobrogowski explique que le portefeuille est géré avec un horizon de placement de 7 ans, que le marché se comporte d'une manière volatile, les phases de hausse succèdent à des phases de baisse, mais qu'en raison du cadre d'investissement qui change au fil des ans la rémunération du portefeuille a baissé. Toutefois, il estime qu'il sera possible de récupérer un probable manque à gagner dans le futur mais pas immédiatement car il ne faut pas oublier que le rendement des investissements est passé de 3% à -0.75%, et que la durée des investissements effectués par La Mutuelle pour préserver le capital est d'environ 7 ans. Nous devons être conscients de la situation des marchés et aussi de la façon dont nous investissons.

M. Bouchama ajoute que la gestion des avoirs est du ressort du Comité d'investissement et non de l'Organe de contrôle. PwC étant indépendant il ne peut pas faire de recommandations concernant une décision de gestion de portefeuille mais uniquement sur l'application des principes comptables ou sur le système de contrôle interne.

#### 9. Questions diverses

Un membre demande pour quelle raison le Fonds de la réserve du GPAFI ne pourrait-il pas être utilisé pour promouvoir la mobilité au sein du Palais ?

M. Pizzini répond que le Conseil d'administration a décidé, pendant sa dernière réunion, de supprimer les frais administratifs qui s'élèvent à CHF 1 par personne et par assurance et qui sont prélevés mensuellement, dès l'année prochaine grâce aux résultats positifs que le GPAFI a réalisés ces dernières années. Une participation sera ainsi distribuée aux assurés. Il ajoute aussi que le prolongement du contrat de l'assurance complémentaire santé, proposé par UNIQA, signifie que les primes resteront inchangées pendant presque 10 ans, ce qui est exceptionnel considérant les statistiques suisses qui attestent d'une forte tendance inflationniste des frais de santé depuis plusieurs années, à l'exception des 2 dernières en raison de Covid.

Mme Fleury ajoute que les réserves vont aussi être affectées par l'amélioration au changement du système informatique, dont le coût estimé est élevé. Concernant les vélos, le Conseil d'administration est tout à fait favorable à envisager une enveloppe pour en proposer aux fonctionnaires ainsi que des vélos électriques et des trottinettes. Cependant, au sein des Nations Unies à Genève existe un groupe de travail, auquel participe l'AMFI mais aussi la Caisse des pensions, UNSMIS et la Division de l'Administration qui aborde le sujet de la mobilité dans l'enceinte du Palais. Mais la situation n'est pas aussi simple car il faut prendre en considération la mobilité dans son ensemble et non juste une partie des personnes concernées, et il est nécessaire de trouver une mobilité qui convienne à tout le monde, pas uniquement les cyclistes, mais aussi les personnes à mobilité réduite. Le groupe de travail a eu plusieurs réunions notamment avec l'EPFL pour avoir l'avis de spécialistes en la matière et trouver un ou plusieurs moyens de transport adaptés à tous. Cela prendra, cependant, du temps tant le sujet est complexe.

M. Hauser souligne que le Conseil d'administration se pose la question de savoir quel est le pourcentage optimal de réserves à atteindre. Mais la réponse n'est pas simple car il faut garder constamment à l'esprit l'objectif de minimisation du risque et la distribution d'un rendement. Le Conseil va poursuivre la discussion durant une prochaine retraite. Concernant les subprimes, M. Hauser mentionne que le Comité d'investissement est influencé dans sa stratégie par l'environnement d'investissement général. Les subprimes de 2007/2008 ont mené à l'environnement dans lequel nous sommes actuellement (faibles taux d'intérêt) et il est envisageable que nous en sortions maintenant avec l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse des valorisations. Nul ne sait ce qui va se passer dans le futur mais nous devons rester prudents et évaluer constamment la situation.

Concernant la mobilité un membre souligne que l'administration du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme avait installé des abris et favorisé l'utilisation de vélos. Peut-être que La Mutuelle pourrait s'en inspirer. Mme Fleury confirme que des discussions ont eu lieu, notamment sur le plan de mobilité proposé par le Haut-Commissariat, mais aussi avec le PNUE. L'échange inter-organisation est très productif et permet d'aller tous ensemble dans la bonne direction en bénéficiant des expériences des uns et des autres.

Mme Chaoui remercie Mme Fleury et l'équipe de l'AMFI pour tout le travail qu'ils fournissent pour les membres actifs et retraités.

En l'absence d'autres questions M. Vargas rend la parole à M. Neufing pour clôturer la réunion.

M. Neufing remercie M. Vargas d'avoir conduit l'assemblée générale 2022 et soutien ce que vient de dire Mme Chaoui. Il rappelle que les membres du Conseil d'administration sont volontaires, qu'ils fournissent un service en plus de leur travail quotidien et qu'il est très heureux de travailler avec une équipe qui rassemble différentes compétences et expériences. Il remercie également le travail effectué par Mme Fleury et son équipe et exprime sa joie de pouvoir à nouveau se retrouver physiquement après une longue période de pandémie.

L'Assemblée générale ordinaire 2022 est levée à 13h30.